

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, secrétaire d'arrondissement de l'arrondissement du Sud-Ouest, que lors d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue à la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le mardi 6 novembre 2007, le conseil statuera sur une demande de dérogation mineure relative à l'interdiction d'installer un réservoir en cour avant au **2985, rue Saint-Patrick**, le tout tel que plus amplement décrit ci-dessous:

Cette dérogation mineure autoriserait l'aménagement d'un réservoir en cour avant dans une zone commerciale et industrielle, en dérogation à l'article 415 du règlement d'urbanisme (01-280) qui l'interdit.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de ladite séance ordinaire qui se tiendra à 19 h.

DONNÉ à Montréal, ce 7 octobre 2007.

Caroline Fiset, OMA
Secrétaire d'arrondissement

INFORMATIONS : 514 872-3431